

**AVIS PUBLIC**  
**Demande de dérogation mineure**  
**aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **1<sup>er</sup> avril 2019, à 20 h.** Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

**Lot 6 271 035 – Rang 3 Est**

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 5.4 :

Accepter que le bâtiment principal présente une déviation de plus de 2° par rapport à une ligne parallèle à la rue, soit 16°.

Donné à New Richmond

Ce 7<sup>e</sup> jour de mars 2019

Céline LeBlanc  
Greffière